

Fermeture immédiate de la pêche commerciale du hareng et du maquereau, une bordée dans les communautés de pêcheurs côtiers

Jusqu'à 10 000 pêcheurs du Canada atlantique et du Québec pourraient être touchés par la décision du ministère des Pêches et des Océans (MPO)

Le 5 avril 2022 (Shediac, N.-B.) – Le 30 mars 2022, le MPO a annoncé la fermeture de la pêche commerciale du hareng et du maquereau bleu afin de reconstituer les principaux stocks de poissons fourragers pour une pêche plus saine sur la côte Est. La Coalition des organisations de pêche de l'Atlantique et du Québec s'interroge sur la rapidité de la décision gouvernementale et sur le manque de transparence de la science.

"Comment passer d'une situation de non-fermeture à une situation de fermeture sans consulter les pêcheurs commerciaux", a déclaré Martin Mallet, directeur général de l'UPM. "L'évaluation des stocks de 2021 a démontré que le quota de 4000 t permettrait de rebâtir la ressource. Cette décision avait été prise en collaboration avec l'industrie, et nous devons réviser la situation après la prochaine évaluation des stocks en 2023. Sans consultation ni même préavis d'un problème potentiel, le MPO vient de fermer la porte à la pêche.

Cette fermeture unilatérale de la pêche commerciale du hareng de printemps et du maquereau aura un impact négatif majeur sur la pêche puisque ces poissons sont une source importante d'appâts pour le homard et le crabe des neiges. "Cette décision éliminera les appâts du système et entraînera des pressions sur les autres pêcheries et des prix des appâts fortement gonflés", a déclaré Bobby Jenkins, président de la PEIFA. « La Coalition des organisations de pêche de l'Atlantique et du Québec appuie la gestion durable, mais des décisions devraient être prises sur un relevé transparent des stocks par le MPO et un dialogue avec les organisations de pêche commerciale.

« Dans le cas du maquereau, la réalité est que ce stock est également partagé avec les États-Unis, il n'y a pas de plan, les Américains continuent de pêcher et cette décision met notre part de cette pêche en péril », a déclaré Gordon Beaton, président du Nova Scotia Fleet Planning Board.

La décision d'aujourd'hui rappelle les décisions antérieures de gestion des pêches du MPO.

« J'ai commencé dans la pêche aux poissons de fond et j'ai vécu le moratoire des années 1990 et les conséquences négatives qui se font encore sentir aujourd'hui », a déclaré O'Neil Cloutier, directeur général du RPPSG. « Nous avons besoin d'une meilleure voie à suivre que ce que le MPO a fait avec la pêche aux poissons de fond dans les années 1990. »

La Coalition demande au ministre fédéral des Pêches de rencontrer immédiatement les organisations de pêche commerciale, de partager de manière transparente la science derrière cette décision radicale et d'envisager un report de la fermeture afin que la pêche puisse être gérée de manière ordonnée et respectueuse de la durabilité de la ressource.

Comment un ministère peut-il prendre des mesures aussi draconiennes sans consulter l'industrie qu'il réglemente ? La grande question du point de vue de la Coalition : Où la ministre a-t-elle obtenu le

conseil d'aller de l'avant avec cette décision unilatérale qui a un impact sur la pêche sans consulter l'industrie.

La Coalition des organisations de pêche de l'Atlantique et du Québec s'engage pour une pêche durable, où les décisions sont fondées sur la science, un dialogue transparent et une véritable consultation.

Pour plus d'informations sur les activités de la Coalition, visitez www.1fishery.ca.

COALITION DES ORGANISMES DE PÊCHE DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC

- Conseil de planification de la flotte du Golfe de la Nouvelle-Écosse (GNSFPB)
- Union des pêcheurs des Maritimes (MFU)
- Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard (PEIFA)
- Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG)

Coordination MÉDIAS :

Annie Chiasson
coalition@1fishery.ca
+1 (506) 727-8160